

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30

N° 9 – FINANCES

**Projet de modernisation
de l'éclairage des
gymnases sportifs :
sollicitation de
subventions**

Rapporteur :

M. Etcheverry, 1^{er}
adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 décembre 2023 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Valérie Othaburu-Fischer, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix (*jusqu'à la délibération n°6*), Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Sylvie Dargains, conseillère municipale déléguée à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Nicolas Charrier, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale (*à partir de la délibération n°7*)

Date de la convocation : 01 décembre 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Isabelle Tinaud-Nouvian a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°9 - FINANCES

Projet de modernisation de l'éclairage des gymnases sportifs : sollicitation de subventions

M. Pello Etcheverry, adjoint, expose :

Dans le cadre de son plan de sobriété énergétique, la Ville a lancé diverses mesures de réduction de sa consommation énergétique.

En 2024, la ville envisage de procéder à une opération de modernisation d'éclairage des gymnases de Chantaco, Ravel et d'Urdazuri.

Il s'agit donc de procéder à l'acquisition de projecteurs LED, les travaux de pose étant réalisés par les services communaux.

Le plan de financement prévisionnel du projet se présente de la façon suivante :

	Montant en €HT
Dépenses	58 037,00 €
Subventions	29 018,00 €
<i>Etat – DSIL 2024 (30%)</i>	<i>17 411,00 €</i>
<i>Territoire d'Energie 64 (20%)</i>	<i>11 607,00 €</i>
Autofinancement Ville	29 019,00 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération et de solliciter une subvention d'un montant de 17 411,00 € auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2024 ainsi qu'auprès du Syndicat Territoire d'Energie 64 pour un montant de 11 607,00 €,
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 29 novembre 2023,
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération sollicite une subvention d'un montant de 17 411,00 € auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2024 ainsi qu'auprès du Syndicat Territoire d'Energie 64 pour un montant de 11 607,00 €,
- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

